

1 Situation initiale

Le conseil de l'IFSN définit dans le mandat de prestations les objectifs stratégiques, les objectifs d'action et de prestation, les produits et le cadre financier correspondant pour chaque période de législature. Les objectifs stratégiques sont concrétisés dans une convention annuelle de prestations selon le chapitre 4.1 du règlement d'organisation.

2 Objectifs stratégiques

L'activité de surveillance de l'IFSN doit s'axer autour des six points prioritaires suivants lors de la période 2016-2019 :

1. L'objectif prioritaire selon l'art. 1 de la LENu est de protéger l'homme et l'environnement des dangers liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans cette optique, l'exploitation sûre à long terme des centrales nucléaires et la surveillance correspondante seront particulièrement importantes pendant les prochaines années.
2. L'IFSN se trouve confrontée à de nouveaux défis avec la mise hors service et la désaffectation de centrales nucléaires. L'arrêt et le démantèlement sont des projets d'envergure qui doivent être réalisés selon l'état actuel de la science et de la technique. L'IFSN doit se préparer à pouvoir surveiller efficacement la mise hors service et l'arrêt de manière efficace.
3. Dans le cadre de la procédure du plan sectoriel, la tâche principale de l'IFSN consiste à contrôler et à évaluer les aspects liés à la sécurité. Ses autres missions ont trait au contrôle du programme d'entreposage des déchets, aux études de coûts, ainsi qu'au rapport de recherche et de développement de la Nagra. De plus, l'IFSN continue de surveiller attentivement le conditionnement, l'entreposage intermédiaire et le transport des déchets radioactifs. Elle analyse les conséquences de la prolongation du stockage intermédiaire pour la sécurité.
4. En plus de la sécurité, la sûreté des installations nucléaires contre les événements dus à l'action de tiers (protection contre le sabotage) doit aussi être garantie. Les changements ayant lieu dans la société et les évolutions technologiques peuvent conduire à de nouvelles situations de danger. L'IFSN doit s'y préparer sans arrêt.
5. Selon l'art. 74 LENu, l'IFSN doit informer régulièrement le public. Des défis spécifiques en matière de communication devraient se présenter en lien avec l'exploitation sur une longue durée, la mise hors service et l'arrêt des centrales, ainsi qu'avec le plan sectoriel.

6. Des développements dans l'environnement de l'IFSN génèrent aussi de nouvelles exigences et attentes envers l'IFSN. Dans l'intérêt de la sécurité, cette dernière doit continuer à renforcer sa position en tant qu'autorité de surveillance indépendante.

Dans le mandat de prestations 2016-2019, les objectifs suivants découlent des points forts stratégiques :

1. La surveillance par l'IFSN garantit que la sécurité dans les installations nucléaires suisses se situe à un niveau élevé en comparaison internationale.
2. Les prescriptions de l'IFSN pour la mise hors service et la désaffectation de centrales nucléaires sont disponibles, de même que les ressources et les compétences nécessaires sont assurées.
3. L'IFSN assure la surveillance de l'entreposage des déchets radioactifs avec une grande compétence, de manière prévoyante et proactive.
4. L'IFSN dispose des compétences et ressources nécessaires en matière de sûreté.
5. L'IFSN informe les parties prenantes de manière compréhensible et étayée, et à temps.
6. L'IFSN continue de renforcer sa position en tant qu'autorité de surveillance efficace et indépendante. Elle prend ses décisions en matière de surveillance de manière conséquente et compréhensible.

Pour l'année 2017, les objectifs annuels suivants découlent des objectifs stratégiques. Ils sont regroupés en quatre catégories.

2.1 Objectifs généraux

	Objectif	Indicateur	Délai
	Forum technique sur les centrales nucléaires		
G1	La direction du Forum technique sur les centrales nucléaires est assurée de façon compétente.	Trois séances ont eu lieu. Le site Internet est sans arrêt actualisé.	31.12.2017
	Procédure du plan sectoriel		
G2	L'expertise de l'étape 2 est terminée.	L'expertise est publiée.	31.05.2017
G3	L'assistance apportée aux comités du plan sectoriel, en rapport avec les aspects techniques de la sécurité, est assurée de manière active et compétente, en accord avec l'OFEN.	L'IFSN est présente aux réunions convenues avec l'OFEN. Elle les documente dans les rapports trimestriels à l'OFEN.	31.12.2017
G4	La direction du Forum technique sur la sécurité est assurée de façon compétente.	Quatre séances ont eu lieu. Les sites Internet sont sans arrêt actualisés.	31.12.2017

2.2 Objectifs de l'évaluation des installations

Objectifs	Indicateur	Délai	
Réexamens périodiques de sécurité (RPS)			
A1	L'examen général des documents pour le RPS de la CNL est terminé.	La lettre concernant la fin de l'examen général est prête.	31.07.2017
Projets de modifications dans les installations nucléaires			
A2	Les demandes de modifications des installations et les procédures d'autorisation de nouveaux transports/conteneurs d'entreposage sont évaluées en respectant les délais.	Les lettres d'autorisation sont prêtes.	Six mois après la soumission des documents
Evaluation des indications à la cuve de Beznau 1			
A3	L'examen des indications à la cuve de la CNB1 a eu lieu.	La prise de position est disponible.	Deux mois après la mise à disposition du rapport de l'IRP
Expertise sur le projet de désaffectation GUSTIL			
A5	L'expertise concernant le projet de désaffectation de la CNM est terminée.	L'expertise est déposée auprès de l'OFEN.	31.08.2017
Directive ENSI-A16 sur la sûreté informatique			
A6	Directive classifiée ENSI-A16 sur la sûreté informatique.	La directive se trouve en consultation externe.	31.12.2017
Directive ENSI-G03 sur les exigences concernant les dépôts en couches profondes			
A7	Directive ENSI-G03 sur les exigences concernant les dépôts en couches profondes.	Les spécifications de la directive sont disponibles.	31.12.2017

2.3 Objectif de la surveillance de l'exploitation

Le produit « surveillance de l'exploitation » comprend l'évaluation technique de l'exploitation d'installations nucléaires, y compris l'accréditation du personnel, l'analyse d'évènements, ainsi que l'intervention de l'organisation d'urgence de l'IFSN. Huit processus sont concernés :

- inspection
- enforcement
- révision
- contrôle des radiations
- traitement des évènements
- surveillance à distance et pronostics
- mesures d'urgence
- évaluation de la sécurité

Le produit « surveillance de l'exploitation » reflète l'activité quotidienne de l'IFSN. Toutes ses activités contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques.

Objectif	Indicateur	Délai
Exercice complet d'urgence		
B1	Le GNU17 RAROS a été réalisé avec succès.	L'évaluation de l'IFSN est terminée d'ici à la fin de l'année.
		31.12.2017

2.4 Objectifs liés à la gestion

	Objectif	Indicateur	Délai
La mission IPPAS en Suisse			
F1	Les travaux de préparation de la mission IPPAS en Suisse ont lieu selon la planification du projet.	L'auto-évaluation a été réalisée.	31.12.2017
Convention sur la sûreté nucléaire			
F2	L'IFSN participe à la 7 ^e conférence sur la sûreté nucléaire.	Il a été possible de fournir de bonnes réponses aux questions des Etats signataires.	30.06.2017
Analyse des risques opérationnels			
F3	L'analyse des risques opérationnels a été menée à bien, ou actualisée. Les mesures qui s'imposent sont définies.	La version finale a été transmise au Conseil de l'IFSN.	31.12.2017
Rapport national sur la Convention commune			
F4	Le rapport national de la Suisse sur la Convention commune est réalisé.	Le rapport a été transmis à l'AIEA.	31.08.2017
Revue de l'UE par les pairs			
F5	Le rapport de la Suisse sur la revue thématique de l'UE par les pairs est réalisé.	Le rapport a été transmis à l'ENSREG.	31.12.2017